

Marseille, le 27/01/2017

**Compte rendu de la réunion du Conseil du  
Département Informatique et Interactions n°27  
qui s'est tenue le vendredi 20 janvier 2017 à 14h00  
en salle de réunion de la Direction du site St Charles de la Faculté des Sciences.**

**Réunion présidée** par Edouard THIEL, Directeur du Département

**Etaient présents** : Mouloud ADEL – PR, Frédéric BECHET – PR, Rémi MORIN – PR, Jean-Marc TALBOT – PR, Basile COUETOUX – MCF, François-Xavier DUPE – MCF, Djamal HABET – MCF, Arnaud LABOUREL – MCF, Jean-Luc MARI – MCF, Jean-Luc MASSAT – MCF, Noël NOVELLI – MCF, Quentin AGASSE – USAGER.

**Étaient excusés** : Roland AGOPIAN – PAST, Isabel DEMONGODIN – PR (procuration Adel Mouloud), Rachid OUTBIB – PR (procuration Adel Mouloud), Henriette ATHLANI – IATSS.

**Etaient absents** : Sylvie RISCH – IATSS, Quentin DUBOIS – USAGER, Maxime GAIDE – USAGER, Jérémy GROS – USAGER, Mustapha OULADSINE – PR Directeur du LSIS, Liva RALAIVOLA - PR Directeur du LIF.

**Membres permanents** : Jean-Marc Pons, Doyen de l'UFR Sciences, excusé.

**Invités** : Philippe JEGOU – PR, Sylvain SENÉ – PR.

**Secrétaire de séance** : Gisèle FIOLE

**Ordre du jour :**

- 1/ Validation du PV n°26
- 2/ Informations du Directeur
- 3/ Budget réalisé 2016
- 4/ Validation référentiels de formation
- 5/ Questions diverses

## 1/ Validation du PV n°26

Le PV n° 26 du conseil du 25 novembre 2016 est approuvé par le conseil à l'unanimité.

## 2/ Informations du Directeur

- **Campagne emploi :**

Les fiches GALAXIE ont été transmises avec les profils enseignement et recherche pour les postes suivants :

- 27 MCF LIF
- 27 PR LSIS 46.3

La fiche COLORITARF a été transmise pour le poste suivant :

- TECH LSIS/DII

Les comités de sélections pour les EC se tiendront entre le 7 avril et le 12 mai 2017.

- **Projet FIP :**

Benoit Favre, MCF au DII, a déposé une demande intitulée « GPU-training », pour un serveur à base de cartes GPU, qui serait hébergé dans la salle de serveurs mutualisée à Luminy et géré par la DOSI. Le projet concerne les enseignements en IA (apprentissage), Sciences des données, informatique graphique, crypto-analyse, simulation de systèmes dynamiques, etc, pour les formations de Master informatique, Master MIAGE, Master ILCB (institut de convergence), et Licence informatique.

Le coût total du projet s'élève à 54 507,60 € avec un co-financement réparti de la façon suivante :

- DII : 10 000,00 €
- ILCB : 10 000,00 €
- FEG : 4 000,00 € + 5 423,95 € en TA
- FIP demandé : 25 083,65 €

- **Cadrage offre 2018 : Licence et Masters :**

- Le cadrage de l'AMU est en ligne dans l'intranet.
- Le cadrage de l'UFR est en cours de discussion (par exemple : licence = 1800h y compris ARE et EHM ; master = M1 : 500h, M2 : 250h) .

- **Nouveau calendrier AOF :**

La date de dépôt de l'UFR est fixée pour le 20 mars 2017.

Il est rappelé que l'AMU limite le dossier à 10 pages, mais qu'il est préférable de viser dans l'idéal 4 pages en répondant exactement aux sections demandées et d'éviter les hors sujets.

- **Conseil de perfectionnement :**

Edouard Thiel demande si des dates de réunions sont prévues prochainement. Pour la licence informatique, le master informatique et la licence SIL NTI, Jean-Luc Massat répond qu'il n'y a pas encore de date fixée mais qu'un premier conseil pourrait se tenir au printemps.

Concernant la Licence MEP et du Master IS, en l'absence de leurs responsables il n'y a pas d'information et la question leur sera posée.

## 3/ Budget 2016

Edouard Thiel présente le réalisé du budget 2016. (tableau annexé)

Le DII a dépensé la totalité de ses crédits 2016.

Cette année encore, le département a pu faire l'acquisition d'ordinateurs portables destinés au prêt étudiants (11 machines) et a versé 10 000,00 € au projet FIP de M. Adel Mouloud.

Il indique que 5 500,00 € de crédit Formation Continue ont été transformés en Masse Salariale pour payer certains intervenants des formations professionnelles (LP SIL-NTI + LP MEP).

Un serveur et une armoire forte pour la licence SIL NTI ont été achetés sur les crédits investissement.

Concernant le budget 2017 : l'UFR a annoncé que la dotation serait identique à celle de 2016 : 75% seront versés, les 25% restants seront versés sur appel à projet. Suite à la mise en place de la GBCP, SIFAC devrait être fonctionnel à la mi-février.

Il est rappelé que **dorénavant plus aucune mission ne sera remboursée sans avoir été déclarée au préalable**. Cette directive est aussi bien valable pour les titulaires, que les contractuels mais également pour les vacataires (lettre du Doyen annexée).

Gisèle Fiol explique que la procédure de mise en paiement des vacataires extérieurs a changé et que dès à présent les notices de rémunération sont faites directement depuis ARES. Il est rappelé qu'une importance toute particulière doit être apportée au service fait des vacataires extérieurs et que toute modification se doit d'être signalée à la direction du département.

#### **4/ Validation Référentiels de formation**

Edouard Thiel rappelle que toutes les formations du département doivent être validées par le Conseil du Département avant la validation par le Conseil de l'UFR la semaine prochaine.

- **Licence Informatique** : porteur Arnaud Labourel

Après corrections faites suite au retour de l'UFR,  
*le référentiel est adopté à l'unanimité.*

Concernant la structure en parcours, il est proposé :

- parcours info sur 2 sites (Aix et Luminy)
- parcours maths-info sur 1 site (St Charles)
- parcours MIAGE (L3 Aix-forbin)

*proposition adoptée avec 1 abstention.*

- **Licence MSIPE (ex MEP)** : porteur Mustapha Ouladsine

*le référentiel est adopté à l'unanimité.*

- **Licence MICDTL (ex NTI)** : porteur François-Xavier Dupé

*le référentiel (quasiment finalisé) est adopté à l'unanimité.*

Concernant la structure en 2 parcours dont l'un porté par l'IUT d'Arles et l'autre par le DII :  
*proposition adoptée à l'unanimité*

Le Conseil reste réservé sur le nom du parcours au DII. Edouard Thiel propose de le retravailler.

- **Master EEEA** : porteur Rachid Outbib

Après corrections faites suite au retour de l'UFR,  
*le référentiel et les 3 parcours sont adoptés à l'unanimité.*

- **Master TSI** : porteur Mouloud Adel

Après corrections faites suite au retour de l'UFR,  
*le référentiel et les 3 parcours sont adoptés à l'unanimité.*

- **Master CCI** : porteur Jean-Luc Mari

*le référentiel et son rattachement à presque tous les parcours des masters de l'UFR sauf à la mention à Informatique est adopté à l'unanimité.*

- **Master Informatique** : porteurs Jean-Luc Massat et Philippe Jegou

Laurence Mouret a demandé de retravailler la proposition présentée.

Pour ce faire, un groupe de travail restreint est nommé par le Conseil :

- Jean-Luc Massat
- Philippe Jegou
- Jean-Marc Talbot
- Cyril Terrioux
- Edouard Thiel

L'objectif de ce groupe de travail est de "faire une ou plusieurs propositions d'architecture de parcours, visant à construire une offre de formation de qualité, évitant les redondances pour les compétences et les débouchés, et visant une bonne lisibilité auprès des étudiants."

L'équipe projet du master devra ensuite converger vers l'une des propositions du groupe restreint.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

## **5/ Questions diverses**

Quentin Agasse, usager, demande s'il est envisagé dans le futur d'ouvrir le master informatique en Télé enseignement ?

Edouard Thiel répond que le télé-enseignement a un coût très élevé, et que prochainement la question de laisser la licence informatique ouverte en TE sera étudiée.

Philippe Jegou demande si la fermeture de la licence info en TE et l'ouverture du master ne serait pas plus pertinente, car elle pourrait peut-être toucher un public plus large.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 24 mars 2017 à 14h.

La séance est levée à 17h45.

## Bilan 2016 arrêté au 30/12/2016

**Dotation globale 2016 : 67 373,74 € dont 26 337 € de TA**

DOTATION UFR 2016		51 640,74 €	DOTATION For Co 2016		15 733,00 €
dotation fonctionnement	26 507,18 €		dotation fonctionnement	15 733,00 €	
dotation investissement	5 133,56 €		dotation investissement	0,00 €	
dotation FIP fonctionnement	3 885,00 €				
dotation FIP investissement	16 115,00 €				
<b>désignation</b>			<b>désignation</b>		
Administration	4 212,35 €		Administration	0,00 €	
Etoile	11 334,90 €		Etoile	5 408,39 €	
Luminy	2 778,12 €		Luminy	2 743,24 €	
St Charles	3 198,70 €		St Charles	451,60 €	
repro site confondu	4 694,38 €		repro vir fct	0,00 €	
FIP	3 842,15 €		11 ordinateurs portables prêt étudiants	6 911,11 €	
<b>Total dépense fonctionnement</b>	<b>30 060,60 €</b>		<b>Total dépense fonctionnement</b>	<b>15 514,34 €</b>	
Administration	0,00 €		Administration	0,00 €	
Etoile	0,00 €		Etoile	0,00 €	
Luminy	0,00 €		Luminy	0,00 €	
St Charles	1 115,96 €		St Charles	0,00 €	
Serveur LP SIL NTI	4 017,60 €				
FIP	16 114,45 €				
<b>Total dépense Investissement</b>	<b>21 248,01 €</b>		<b>Total dépense Investissement</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Total dépenses FCT + INV</b>	<b>51 308,61 €</b>		<b>Total dépenses FCT + INV</b>	<b>15 514,34 €</b>	
<b>SOLDE au 31/12/16</b>	<b>332,13 €</b>		<b>SOLDE au 31/12/16</b>	<b>218,66 €</b>	

**Total dépenses 2016 : 66 822,95 €**

### 2016 - DEPENSES PAR POSTES

	REPRO	TONER	LIVRES + ADHESION SIF	RECEPTION	MISSIONS + LOC AUTOCAR	DROGUERIE	COMPOSANTS ELECTRONIQUE + ATELIER	MOBILIER (Store + bureau)	FOURNITURE BUREAU	FORMATION	COMPOSANT INFO	ORDI ETUDIANTS	SERVEUR	TOTAL
REPRO MULTI SITE	4 694,38 €													4 694,38 €
FCT ST CHARLES		2 893,93 €	304,77 €											3 198,70 €
FCT LUMINY		288,07 €	74,10 €	34,62 €	1 171,46 €			1 093,68 €	116,19 €					2 778,12 €
FCT ETOILE		748,80 €	133,99 €	1 329,90 €	200,00 €	25,56 €	6 928,65 €			1 968,00 €				11 334,90 €
FCT ADM			500,00 €	2 381,99 €				888,65 €	441,71 €					4 212,35 €
INV ST CHARLES								1 115,96 €					4 017,60 €	5 133,56 €
FCT FIP							3 842,15 €							3 842,15 €
INV FIP							16 114,45 €							16 114,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 694,38 €</b>	<b>3 930,80 €</b>	<b>1 012,86 €</b>	<b>3 746,51 €</b>	<b>1 371,46 €</b>	<b>25,56 €</b>	<b>26 885,25 €</b>	<b>3 098,29 €</b>	<b>557,90 €</b>	<b>1 968,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 017,60 €</b>	<b>51 308,61 €</b>
FCT FC ST CHARLES		451,60 €										6 911,11 €		7 362,71 €
FCT FC LUMINY			100,00 €		2 394,35 €						248,89 €			2 743,24 €
FCT FC ETOILE		969,15 €			263,74 €		4 175,50 €							5 408,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 420,75 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 658,09 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 175,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>248,89 €</b>	<b>6 911,11 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 514,34 €</b>
<b>TOTAL GENE</b>	<b>4 694,38 €</b>	<b>5 351,55 €</b>	<b>1 112,86 €</b>	<b>3 746,51 €</b>	<b>4 029,55 €</b>	<b>25,56 €</b>	<b>31 060,75 €</b>	<b>3 098,29 €</b>	<b>557,90 €</b>	<b>1 968,00 €</b>	<b>248,89 €</b>	<b>6 911,11 €</b>	<b>4 017,60 €</b>	<b>66 822,95 €</b>
	REPRO	TONER	LIVRES + ADHESION SIF	RECEPTION	MISSIONS + LOC AUTOCAR	DROGUERIE	COMPOSANTS ELECTRONIQUE + ATELIER	MOBILIER (Store + bureau)	FOURNITURE BUREAU	FORMATION	COMPOSANT INFO	ORDI ETUDIANTS	SERVEUR	

**Le Doyen**

Objet : Gestion des vacataires  
N/Réf. : JMP/KC/2017-001  
Dossier suivi par : Karine CONSTANTIEUX  
Tél : 04 13 55 03 11  
sciences-doyen-secretariat@univ-amu.fr

Marseille, le 10 janvier 2017

Cher(e) Collègue,

Comme nous vous l'avons déjà signalé, il est maintenant impossible de se faire rembourser une mission qui n'aurait pas été déclarée en amont de celle-ci. Ceci est valable pour tous les personnels de l'Université (titulaires ou contractuels) mais également pour les vacataires. Ceci ne fait que renforcer l'absolue nécessité de déclarer les vacataires, et d'établir un contrat (couverture et suivi des HC), en amont de leurs interventions, l'Université n'étant pas en mesure de leur rembourser d'éventuels frais si tel n'était pas le cas.

En vous remerciant par avance pour toute l'attention que vous porterez à ce message.

Très cordialement,

**Jean-Marc PONS**

Doyen de la Faculté des Sciences

